PROJET PÉDAGOGIQUE 2023-2024

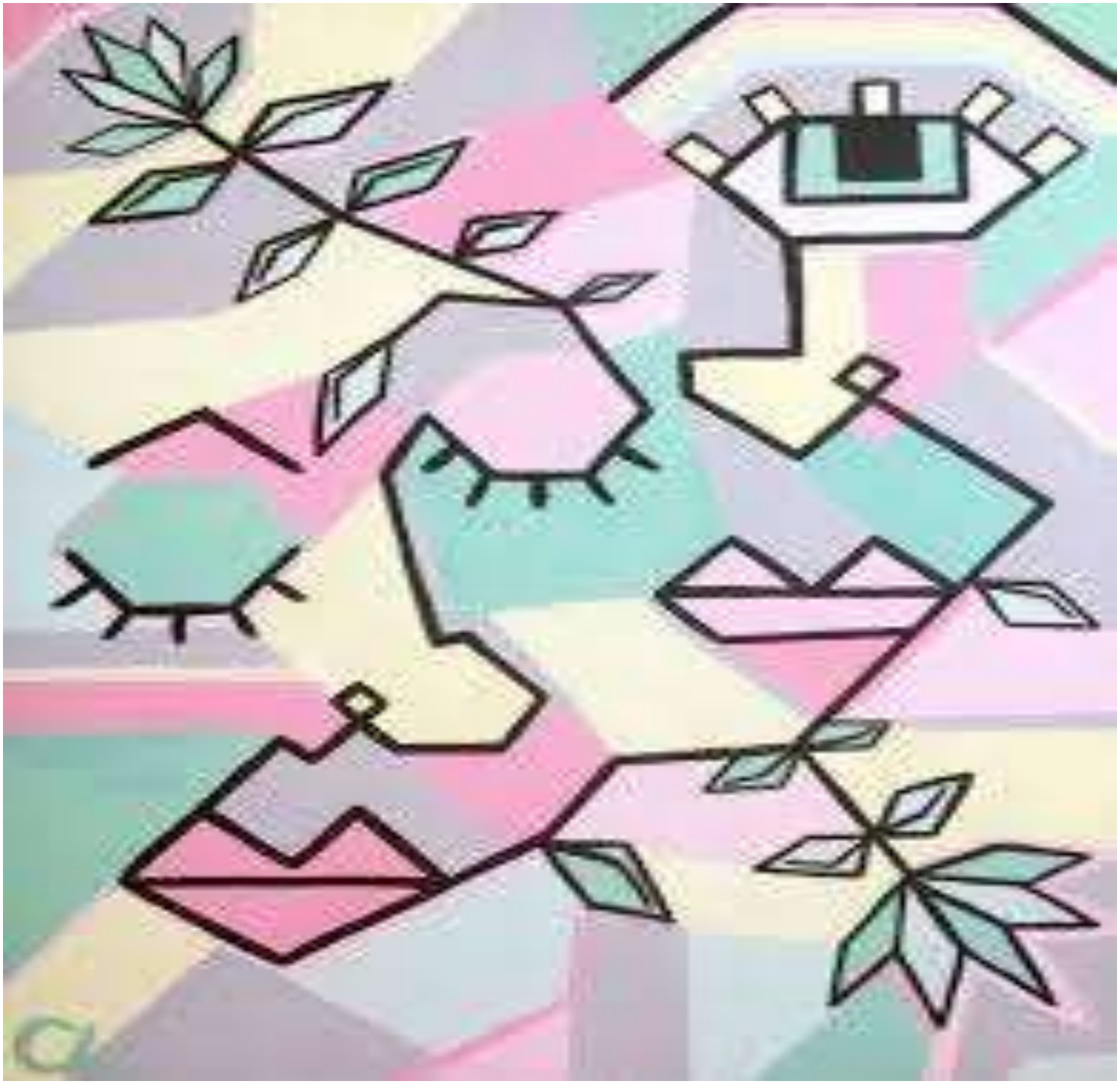

Accueil de loisirs Socioculturel
Rue des hayettes
95130 Franconville
01.34.15.88.01
clm.coterotie@ville-franconville.fr

SOMMAIRE

I. Le contexte — Page 2
- A. Présentation générale — Page 2
  - 1. La ville — Page 3

II. Le projet éducatif — Page 4

III. Les objectifs de la structure — Page 4

IV. Le fonctionnement — Page 6
- A. Les locaux — Page 6
- B. Le public accueilli — Page 7
- C. Le fonctionnement général — Page 7
  - 1. Sur les temps périscolaires — Page 7
  - 2. L'accueil des mercredi — Page 8
  - 3. Les règles de vie et sanctions éducatives — Page 10
    - 3.1. Les règles de vie — Page 10
    - 3.2. La sanction — Page 10

V. L'équipe d'animation — Page 11
- A. L'organigramme — Page 11
- B. Le cadre horaire — Page 11
- C. Les rôles,missions et évaluations — Page 11
  - 1. Le directeurs — Page 11
  - 2. Les animateurs — Page 12
  - 3. Hors équipe d'animation — Page 12
  - 4. Les relations — Page 13
- D. L'évaluation — Page 13
- E. Négociables/Non négociables — Page 14

VI. Rappel Hygiène et sécurité — Page 14
- A. Les soins — Page 14
- B. Les accidents — Page 16
- C. Les projets d'accueil individualisés — Page 17
- D. La sécurité incendie — Page 18
- E. La sécurité — Page 18
  - 1. En activité — Page 18
  - 2. Dans la cour — Page 18
  - 3. Les sorties — Page 19

I. Le contexte

A. Présentation générale : le territoire.

Franconville-la-Garenne est situé dans le département du Val d'Oise. Cette ville urbaine est au centre de la Vallée de Montmorency entre la Butte de Montmorency et celle du Parisis. A 17 kilomètres au nord-ouest de Paris, Franconville-la-Garenne est l'une des communes de la grande couronne de la banlieue parisienne.
Franconville-la-Garenne se classe en cinquième position des villes les plus peuplées du département. En 2022, il y a 39 459 Franconvillois et Franconvilloises .

Franconville-la-Garenne est entourée d'autres villes comme Beauchamp au nord-est,Taverny et le Plessis-Bouchard sont au nord, Ermont est à l'est,Sannois est au sud-est,Cormeilles-en-Parisis et Montigny-les-Cormeilles sont à l'ouest. Sa superficie est de 6.19 Km. Sa longitude est de 2.228 degrés et de latitude 48.992 degrés Nord. La ville appartient à l'arrondissement de Pontoise.

En 2016,la ville de Franconville-la-Garenne intègre la communauté d'agglomération du "Val Parisis" qui regroupe 15 communes (Beauchamp,Bessancourt,Cormeilles en Parisis, Ermont, Herblay, La Frette sur Seine, Montigny-lès-Cormeilles,Pierrelaye, Sannois,Taverny,Eaubonne, le Plessis Bouchard,Saint-Leu-la-Forêt et Frépillon).

I. La ville, La Mairie et le service Enfance et Jeunesse.

La ville est divisée en 9 quartiers dont trois quartiers prioritaires faisant partie de la Politique de La Ville (le quartier de la Fontaine Bertin, Mare des noues et Montédour). La ville de Franconville-La-Garenne est une ville dynamique ayant un tissu associatif très dense (sportif, culturel, artistique).
Elle dispose de nombreuses infrastructures (écoles, accueils de loisirs, maison de proximité, gymnase, conservatoire, cinéma).
C'est une ville attractive et géographiquement bien implantée permettant à ses habitants d'être très mobile et de pouvoir travailler aussi bien à Paris, qu'à l'échelle du Val Parisis, de l'agglomération de Cergy-Pontoise et du Vexin.
La population de la ville de Franconville-la -Garenne est une population relativement jeune (25% de 30/40 ans) ayant entre un et deux enfants.

La mairie de Franconville-la-Garenne est une collectivité territoriale qui a pour principale mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population. Ses attributions sont multiples:

- État-civil.
- Urbanisme.
- Écoles et équipements.
- Activités culturelles.
- Santé.
- Aide sociale.
- Police.

Le service Enfance et Jeunesse se compose de la manière suivante:

- ➔ 14 accueils de loisirs (3 accueils élémentaires et 11 accueils maternels).
- ➔ 1 DGAS, petite enfance,enfance, jeunesse, scolaire, et restauration scolaire.
- ➔ 2 directeurs Enfance et Jeunesse.
- ➔ 16 directeurs/trices d'accueil de loisirs.
- ➔ 110 animateurs intervenant sur les différents temps.
- ➔ 1 structure jeunesse (K'fête).
- ➔ 1 coordinatrice jeunesse.
- ➔ 3 référents jeunesse.

Le service Enfance fait partie intégrante du PEDT (Plan Educatif du Territoire) de la ville, il a pour mission de proposés:

- ★ Des activités sportives,culturelles liées à l'environnement local.
- ★ Des jeux collectifs ou des activités physiques.
- ★ Des activités manuelles et artistiques.
- ★ Des activités de découverte du territoire.

Le mercredi sur les accueils de loisirs, les enfants peuvent bénéficier du "plan Mercredi" ayant pour thématique:

Plan mercredi culture.

Plan mercredi sport.
Plan mercredi Sciences et Numériques.

II. Le Projet éducatif

Le projet éducatif est rédigé par l'organisateur. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale. Il est rédigé par les directeurs des services scolaire et enfance. Ce projet éducatif est validé par les élus ainsi que Monsieur le Maire, il place les jeunes en centre de leurs préoccupations des activités et cible comme axes prioritaires. Il est conçu en concertation avec les partenaires concernés, à savoir les familles, les mineurs , les élus et les adhérents d'une association, les animateurs. Ce projet se compose de 3 axes :

1. **Proposer un climat serein par l'apprentissage du vivre ensemble.**
2. **Promouvoir l'engagement citoyen et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable.**
3. **Sensibiliser et donner goût aux enfants à la culture et au sport.**

La ville a choisi de s'affilier au plan mercredi. Le plan mercredi constitue une nouvelle étape dans les politiques éducatives locales, en permettant l'adaptation du projet éducatif territorial aux nouvelles organisations du temps scolaire. Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer des activités. Le label Plan mercredi créé en 2018 ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. Ce Plan mercredi propose aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée (sport, culture, nature, activités manuelles, et numériques) pour permettre l'épanouissement des enfants. Le Plan mercredi s'axe sur 3 points:

PLAN MERCREDI
1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant. 2. L'accueil de tous les publics. 3. Mise en valeur de la richesse des territoires. 4. Le développement d'activités éducatives de qualité.

III. Les objectifs de la structure

Les enfants présents sur la structure le sont par "obligation" car leurs parents ont des impératifs professionnels et non par choix. Chaque enfant a des envies, des attentes, des besoins et un rythme qui lui est propre. Il est important de prendre en compte l'enfant dans son individualité tout en lui permettant de créer des liens sociaux.

En prenant en compte cela, nous avons choisis de mettre en place les objectifs suivants:

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Découvrir les différentes formes d'art à travers les continents	Sensibiliser les enfants à l'art	Découvrir de nouveaux matériaux à travers des activités diversifiées. Accompagner les enfants lors d'événements (spectacle, expositions) Créer des décors.
	Accompagner l'enfant dans l'expression de ses envies	Créer avec les enfants la météo des émotions Proposer des contes animés Mettre en place des règles de vie faites par les enfants grâce à des pictogrammes. Créer son après-midi.
	Contribuer à la socialisation de l'enfant	Participer à des rencontres sportives. Mettre en place des grands jeux Proposer aux enfants des jeux coopératifs. Participer à des passerelles avec différents accueil de loisirs.

<u>Objectif pédagogique 1</u>:
Sensibiliser les enfants à l'art

Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Outils d'évaluations du critère quantitatif	Outils d'évaluation du critère qualitatifs	Résultats attendus.
Est ce que 20% des activités proposées sont artistiques ?	Est ce que les activités proposées sont diversifiées ?	planning d'activités	Planning d'activités	Un panel d'activités.

Objectif pédagogique 2: Favoriser l'expression

Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Outils d'évaluation du critère quantitatif	outils d'évaluations du critère qualitatif	Résultats attendus
Est ce que 60% des enfants échangent lors de la météo des émotions?	Est ce que les enfants ont participé à la création des supports ?	tableau des émotions	Listings	Les enfants peuvent s'exprimer à leur manière

Objectif pédagogique 3: Favoriser le vivre ensemble

Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Outils d'évaluations du critère quantitatif	Outils d'évaluation du critère qualitatifs	Résultats attendus.
Est ce que 60% des enfants ont échangés durant tous les temps ?	Est ce que les enfants ont appréciés ces échanges?	observation	tableau de smileys	Les enfants échangent ensemble (pas de différence école ni âge).

IV. Le fonctionnement.

A. Les locaux

L'Accueil de Loisirs du Centre Socioculturel fait partie du quartier de l'Europe, proche du quartier de l'épine guyon. Un des neuf quartiers de la ville. Il se situe au nord-ouest de la ville, limitrophe au Plessis-Bouchard. Il s'agit d'un « petit village dans la ville » où il fait bon vivre. Les commerces, l'Eglise, le Centre socioculturel, l'école, les habitations. Tout y est réuni pour permettre une dynamique agréable.
A proximité de l'Accueil de loisirs, nous avons à disposition de nombreux équipements, tels que la piscine, la patinoire, le bois des Eboulures, le Centre culturel Saint Exupéry, les différents accueils de loisirs dont celui de l'Epine Guyon, Montédour et la source par exemple où nous pouvons profiter des infrastructures, se rencontrer et échanger.

L'Accueil de loisirs fait partie du Centre Socioculturel en un même bâtiment, séparé en deux parties bien distinctes avec deux entrées bien spécifiques, une pour chacune d'entre elles.

L'Accueil de loisirs se situe à quelques minutes à pied de l'école Côte Rôtie auquel il est affecté.
La structure est ouverte sur tous les temps périscolaires. Elle se situe dans l'enceinte de l'école maternelle et se compose de la manière suivante:

- ★ Un hall d'accueil
- ★ 1 salle d'activité PS et PS/MS
- ★ 1 salle d'activité MS /GS
- ★ Une réserve de matériel
- ★ Sanitaires enfants et adultes
- ★ Un jardin
- ★ Une cuisine

B. Le public accueilli

L'Accueil de loisirs du Centre Socioculturel est une structure sans hébergement qui accueille des enfants de maternel de 3 à 6 ans. L'Accueil de loisirs est habilité pour recevoir 45 enfants.

C. Le fonctionnement général.

1. Sur les temps périscolaires:

ACCUEIL DU MATIN: 7H00-8H20

ACCUEIL DU SOIR: 16H30-19H

1.1 L'accueil du matin

L'accueil du matin est un moment de relais dans la journée de l'enfant. Il passe d'un monde familial à celui de la collectivité. Chaque enfant ayant un rythme différent, il est important que ce moment se fasse en douceur et de créer un climat serein tant par le comportement de l'animateur que par l'installation des locaux. Des espaces, où l'enfant pourra se déplacer en toute autonomie, seront installées afin de répondre aux besoins et envies de chacun.
Une table est dédiée au petit déjeuner permettant aux enfants qui n'ont pas mangé ou qui n'ont pas eu le temps de prendre un petit déjeuner.

A l'arrivée des enfants, l'animateur présent à l'accueil effectue le pointage sur la tablette et sur la fiche de présence. Il note les informations que la famille lui confiera pour les transmettre à l'école. Après avoir posé ses affaires à son porte-manteau (nominatif) les enfants s'installent dans la salle d'activité de son choix.
Départ des enfants du centre à 8h20 maximum: toilettes et habillage vers 8h10.

1.2 L'accueil du soir

L'accueil du soir est un moment d'échange avec les parents sur le déroulement de la journée des enfants mais aussi de les informer sur les différentes sorties de leurs enfants. Les enfants sont tous dans la cour de l'école. Les animateurs proposent aux enfants des activités sous formes de pôles (jeux de sociétés/ activités manuelles) et jouent avec eux.
Les animateurs référents de l'accueil se placent à la grille de l'accueil de loisirs. Ils vérifient l'identité de la personne venant chercher les enfants soit les animateurs connaissent le responsable légal soit ils leurs demandent sa carte d'identité. Après cette vérification, un animateur appelle l'enfant concerné pendant que le deuxième animateur le pointe sur la tablette et vérifie que le parent a bien signé le formulaire de sortie (à quelle heure est parti l'enfant et avec qui).

Accueil du soir : L'accueil des enfants se fait de 16h30 à 19h. Les animateurs récupèrent les informations des enseignants afin de les transmettre aux familles. Au moment du goûter un animateur effectue le pointage sur la tablette et sur la fiche de présence.
16h30 – 17h :
Les enfants sont récupérés par les animateurs en salle de classe ou dans la salle motricité pour le gouter.

17h – 17h10 : passage aux sanitaires, récupération des affaires de chaque enfant.

17h15 : Départ de l'école vers l'accueil de loisirs. Possibilité de récupérer les enfants à partir de 17h30 à l'accueil de loisirs. *En cas d'urgence ou de rendez-vous médical possibilité de récupérer les enfants entre 16h30 et 17h15 à l'école.

Merci de tenir informer l'équipe d'animation en amont

17h30-19h : Activités proposées autour de différents projets menés par l'équipe d'animation, mais également des activités autonomes. Les animateurs veilleront à ce que les enfants rangent le matériel.

2. L'accueil du Mercredi

Les enfants fréquentant le groupe scolaires Côte rôtie seront accueillis tous les mercredis à l'accueil de loisirs Montédour.

3. Les règles de vie et sanctions éducatives

3.1 Les règles de vie

Pour garantir une organisation harmonieuse au sein du groupe entre les enfants mais entre enfants et animateurs il est important de poser des règles qui instaurent les droits et les devoirs de chacun :

● la réglementation des accueils collectifs de mineurs qui fait partie des règles non

négociables.
● Le règlement d'une structure, son fonctionnement.

● les règles de vie ou la charte que l'animateur va élaborer avec les enfants pour poser ensemble les règles. Elles doivent être simples, claires et adaptées à l'âge de l'enfant.

3.2 La sanction

Elle est appliquée lorsqu'un individu déroge à une ou plusieurs règles qui lui sont imputées. L'animateur devra fixer une sanction qui permettra à l'enfant de comprendre son erreur et de pouvoir ensuite de plus la refaire et réintégrer le groupe. La sanction devra être justifiée, expliquée à l'enfant, il faut s'assurer qu'il est compris celle-çi et doit être proportionnelle à l'acte commis.
Elle doit respecter la personne en étant ni blessante ni vexante. Il est important que l'animateur échange avec l'enfant sur les circonstances de l'acte (pourquoi) et sur les conséquences de ses actes. L'animateur doit prendre en instant pour éviter une sanction trop précipitée et peut être démesurée.
L'animateur pourra également demander à l'enfant de proposer lui-même une sanction.
L'animateur propose principalement des sanctions réparatrices. C'est une forme de sanction éducative qui permet de remettre en état,retisser le lien, calmer les parties concernées et ainsi construire l'estime de soi de la personne en cause.

V.L'équipe d'animation

A. L'organigramme

Equipe de direction:	Equipe d'animation:
Buton Charlotte	AGRAF Mahjouba Ba Sirantou CAISLEY Romain EDHERY Shirel

B. Le cadre horaire

La semaine type animateur

L'article L 3121-33 du Code du Travail indique qu'une pause minimale de 20 minutes est obligatoire au bout de 6 heures consécutives de travail. L'amplitude horaire des animateurs est de 9 heures de travail par jour soit 45 heures par semaine. Ils arrivent de manière échelonnée entre 7h et 10h. Lors de sortie, si les animateurs effectuent un temps de travail supplémentaire, soit ils rattrapent ce temps supplémentaire en finissant plus tôt le lendemain (contractuel/ titulaire) soit ce temps sera payé (vacataire).

Concernant les animateurs mineurs, nous avons besoin d'une autorisation parentale les autorisant à travailler. Ils ne peuvent pas travailler plus de 7 heures par jour. Le stage pratique doit être d'une durée de 14 jours effectifs.

C.Les rôles, missions et évaluations

1. Le directeur

Selon l'arrêté du 15.07.15 article 25, il existe 5 fonctions de directions:

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation,
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil,
- Développer les partenariats et la communication

Pour répondre à ses fonctions:

- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants et de son équipe d'animation.
- Il rédige et veille à l'application du projet pédagogique.
- Il veille au respect de la réglementation DRAJES en vigueur et au règlement intérieur.
- Il veille à la bonne prise en charge des PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).
- Il assure la gestion administrative et financière de la structure.
- Il organise et anime les réunions.
- Il a un rôle formateur auprès de ses animateurs.
- Il est le lien entre tous les partenaires (familles, services).

2. Les animateurs

Selon l'arrêté du 15.07.15 article 9, il existe 5 fonctions et aptitudes de l'animateur:

- Assurer la sécurité physiques et morales des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements notamment ceux liés à la sexualité.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- participer au sein de l'équipe ,à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité
- Situer son engagement dans un contexte social, culturel et éducatif.

- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toutes formes de discrimination.
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Pour répondre à ses fonctions:

- Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il respecte la réglementation en vigueur et le règlement intérieur.
- Il fait preuve de bons sens.
- Il sait se remettre en question
- Il est ponctuel.
- Il participe activement aux réunions
- Il est disponible.
- Il gère son temps, ses émotions et sa fatigue.
- Il est garant de la sécurité physique et morale des enfants.
- Il prend en charge les PAI.
- Il est à l'écoute des besoins des enfants et y répond.

3. Hors équipe d'animation

Les agents techniques sont sous la responsabilité du service technique. Ils doivent veiller à la propreté des locaux, ce qui est indispensable au bon déroulement de la journée.

4. Les relations

Animateur/enfants:

Les animateurs durant les temps d'activités vont exposer le déroulement de la journée. Il faut prendre de la hauteur sur le groupe afin de mieux observer si les enfants ont un besoin non exprimé ou une fatigue grandissante. Il faut être attentif pour adapter son attitude en fonction de l'état du groupe.
Ne pas hésiter à échanger avec les autres animateurs quand on rencontre un problème avec un enfant.

Enfants/enfants :
Les temps d'échange, les forums de discussions permettront de prendre la température du groupe. Les sanctions seront décidées en fonction de la faute commises et ne seront pas arbitraires. Observer les relations entre enfants permettra d'anticiper un conflit.

Animateur/ animateur:
Il est important de communiquer les informations à l'équipe de direction et à ses collègues directs. Il est important de savoir communiquer pour trouver ensemble une solution pour résoudre des situations au plus vite.

Animateur /directeur:

Il est important de transmettre toutes les informations spécifiques concernant la sécurité des enfants. Pouvoir exprimer et exposer des idées nouvelles pour l'évolution de son groupe, développer la vie quotidienne ou bien vivre un moment en commun à l'équipe d'animation.

Animateur / adulte:

Tous les adultes travaillant au sein de l'accueil au sein de loisirs participent à son bon déroulement, il est important de garder une attitude exemplaire et respectueuse de tous. Si vous ne connaissez pas un adulte au sein de la structure lui demander de décliner son identité et l'aiguiller s'il est perdu, le mettre en lien rapidement avec l'équipe de direction si c'est le cas.

D. L'ÉVALUATION

Avec qui/ par qui:

- la direction
- l'équipe d'animation
- les enfants
- les parents

Quand

- tout au long d'un mois de juillet
- lors des temps informels comme les temps calmes.
- lors des réunions avec l'équipe d'animation.

Comment

- Par des bilans (mi -session et fin de session).
- Par des outils adaptés à l'âge des enfants (smileys).
- Par des grilles d'observation pour les animateurs
- Par l'observation
- Par l'échange avec les familles.

E. NÉGOCIABLE/ NON NÉGOCIABLE.

	NON NÉGOCIABLE	NÉGOCIABLE
CADRE	Respecter la réglementation (SDJES) Respecter les projets pédagogiques Respect du règlement intérieur	
PROFESSIONNALISME	Communiquer avec les familles, les collègues avec un langage approprié. Avoir un comportement adapté auprès des enfants (langage et tenue). Participer à la vie de l'accueil.	
VIE QUOTIDIENNE	Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.	

	Respecter le planning horaire Ne pas fumer devant les enfants Manger à table avec les enfants et participer au repas (débarrasser).	Appeler quand il y a un retard. Fumer à l'extérieur de la structure.
ESPACE	Ne pas obstruer les entrées et sorties de secours. Laisser les lieux propres	Aménagement des salles selon les besoins des enfants. Faire des pôles d'activités.
ACTIVITÉS	Garantir la sécurité des enfants tout au long des activités. Adapter les activités selon les enfants. Préparer et sortir le matériel pour les activités. Ranger le matériel après son utilisation.	Sortir des tables pour faire des activités manuelles à l'extérieur. Modification du planning pour cause de sorties.

VI. Rappel Hygiène et sécurité

A. Les soins

Lorsqu'un enfant se blesse, il faut tout d'abord se désinfecter les mains ou porter des gants stériles si un gant tombe par terre le ramasser et changer de gants.
Il ne faut pas toucher la plaie avec ses doigts pour éviter toute infection ou toute contamination.
L'armoire à trousse à pharmacie se situe dans le bureau. Dans cette armoire, il y a des trousses à pharmacie ainsi que les PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Dans le bureau, il y a un lit pour permettre aux enfants de se reposer.

Aucun médicament ne peut être donné aux enfants même avec une prescription du médecin en dehors des PAI. Les fiches sanitaires des enfants sont centralisées dans le bureau.
En cas de réaction aux soins ou une aggravation de l'état de l'enfant, appeler le SAMU (15) et les parents. Si un enfant doit être amené à l'hôpital, celui-ci s'effectue uniquement dans un véhicule de secours (SAMU, pompiers).
Le soin doit être adapté à chaque situation :

En cas de forte fièvre :

- Prendre la température de l'enfant
- Le rassurer
- Le déshabiller
- L'allonger dans une pièce calme et sans courant d'air
- Mettre un linge humide sur son front
- Appeler le SAMU
- Prévenir les parents
- ne pas oublier de noter les soins prodigués dans le cahier d'infirmerie.

En cas de petite plaie:

- Passer la plaie à l'eau claire
- Désinfecter avec de l'eau et du savon.

- Mettre en pansement propre.
- Ne pas oublier de noter dans le cahier

Un hématome:

- Appliquer une poche de glace le plus vite possible.
- ne pas appliquer la poche de glace directement sur la peau (un papier) pour éviter les brûlures.
- Inscrire sur le cahier.

Chute de la tête:

- Contacter le SAMU
- Surveiller l'enfant (changement de comportement, nausées, vertiges, saignements maux de tête).
- prévenir les parents.
- Compléter déclaration d'accidents

Insolation:

- vérifier que les enfants s'hydratent régulièrement même s'ils n'ont pas soif.
- Prendre la température
- Prévenir la direction.

Brûlure:

- Passez la brûlure sous l'eau courante (pas sur la brûlure directement) jusqu'au soulagement de la douleur.
- Retirez les vêtements et les bijoux s'ils ne sont pas collés à la peau.
- Protégez la brûlure avec un pansement ou un tissu propre.
- Si vous observez la présence d'ampoules, ne le crevez pas.
- Si la brûlure est grave (étendue, profonde), alertez les secours (15).

Saignement de nez:

- S'asseoir.
- Se moucher doucement pour enlever un caillot éventuellement présent.
- Comprimer le nez avec le doigt sur une narine juste en dessous de l'os ou en comprimant sur les deux narines en même temps.
- Tête en bas.

En cas de choc à la tête, appeler le SAMU (15) et les parents afin qu'ils puissent être informés et maintenir une surveillance. Après avoir appelé les parents,le supérieur hiérarchique (Coordinateur) doit être prévenu de l'incident. Il faut calmer la victime et la convaincre de ne pas bouger. Lui maintenir fermement la tête pour de ne faire aucun mouvement en particulier de la tête et si possible maintenir la tête dans la position ou elle se trouve à deux mains. Demander à une personne présente d'alerter les services d'urgence ou le faire si on est tout seul. Appliquez les consignes données par les secours et surveiller la victime.

Après chaque soin, les animateurs inscrivent dans le cahier de pharmacie que se trouve dans le bureau les soins apportés.

Lors des soins, les animateurs ont un comportement et un discours rassurant auprès des enfants et ainsi qu'auprès des parents lors de la transmission téléphonique afin de ne pas créer d'inquiétude.
Si un animateur doute des soins adaptés, il ne doit pas hésiter à demander conseil à ses collègues ou à la hiérarchie afin de ne pas commettre d'erreurs.

B. Les accidents

En cas d'accident, il faut respecter un certain ordre:

1. **Protéger** : Sécurisez le lieu de l'accident et les personnes impliquées. Évaluez les conditions de sécurité et vérifiez qu'il n'existe aucun danger supplémentaire.N'approchez le lieu de l'accident que si cela ne présente aucun risque pour vous. Dans la mesure du possible, assurez la sécurité la sécurité des victimes et des autres personnes présentes. Si la situation est dangereuse et si vous ne pouvez agir sans prendre de risque,alertez les services d'urgence. Établissez un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident en attendant l'arrivée des secours.

   Appréciez l'état de la victime: Présentez-vous et expliquez à la victime ce que vous allez faire afin de la rassurer. Vérifiez qu'elle est consciente et respire normalement.

2. **Alerter** : téléphoner au SAMU 15 ou 112 en se présentant, donnant les circonstances, les coordonnées, les lieux de l'accident les victimes. Ne pas raccrocher tant que l'auxiliaire de régulation n'a pas dit de raccrocher.

3. **Secourir** : rester avec la victime, ne pas la déplacer, créer un lieu en le délimitant, le couvrir et le rassurer. Ne pas lui donner à boire ni à manger. Effectuer les premiers gestes si possible en observant si la victime respire ou non et établir un massage cardiaque (par respiration) ou la position latérale de sécurité (respiration) mais ne pas intervenir si on ne possède pas les compétences nécessaires.

   Dispensez les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée. Respectez les consignes données par les secours. Dans certains cas, les secours peuvent vous guider par téléphone pour réaliser des gestes de secours.

L'ordre est très important pour agir au mieux et en toute sécurité.Si possible se répartir les tâches, un animateur protège les enfants pendant qu'un autre donne l'alerte). Des temps de formation sont nécessaires tout d'abord des mises en situations pour préparer les animateurs en cas d'accident.
Après être intervenu, il est important d'établir une déclaration d'accident avec toutes les données importantes concernant la victime (nom,prénom, date de naissance, numéro des responsables légaux et les allergies),des circonstances de l'accident et des soins apportés.Cette déclaration doit être remplie et signée par les directeurs de l'accueil de loisirs

et signée par le responsable hiérarchique.Cette déclaration peut être demandée par les parents.

C. Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)

Le protocole d'accueil individualisé est élaboré à la demande de la famille et/ ou du directeur d'école, directeur d'accueil de loisirs et par le médecin généraliste avec l'accord de la famille. Il est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI)ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.
Le document est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le directeur d'école. Il est ensuite communiqué aux personnes de la communauté éducative concernée.
Ce document est signé par l'élu chargé des affaires scolaires et du service enfance.

Les enfants ayant des PAI, ont des allergies alimentaires ou médicamenteuses, des traitement médicaux réguliers avec un traitement spécifique:
Pour les enfants ayant des allergies alimentaires des repas sont préparés par les familles et dans des glacières. Les enfants ayant des PAI ne peuvent pas avoir un autre repas que celui çi (pas de pain). Les enfants ayant des intolérances alimentaires ont par le service restauration scolaire un repas de substitution.
Pour les enfants ayant des allergies médicamenteuses, les médicaments doivent être inscrits sur une ordonnance.
Pour les enfants ayant un traitement médical, un sachet est dédié pour chaque enfant dans lequel se trouve la fiche de l'enfant ainsi que le traitement approprié en cas d'accident (posologie).
Pour les enfants ayant des troubles du comportement, un dossier MDPH regroupe toutes les modalités d'accueil.

Un listing des enfants ayant des PAI ainsi que les PAI et les médicaments se trouvent dans le bureau. Il est impératif de vérifier régulièrement ce listing car un PAI peut être ajouté ainsi que la présence et la validité des médicaments (date de péremption) si le PAI en comporte.

D. La sécurité incendie

Toutes personnes intervenant auprès des enfants doivent connaître la procédure d'évacuation (le plan d'évacuation) ainsi que le point de rassemblement et l'emplacement des extincteurs ainsi que la date de validité.
Des exercices d'évacuation sont mis en place durant l'année pour permettre à chacun de connaître toutes les consignes pour faire sortir les enfants en toute sécurité.
Le premier adulte ayant connaissance d'un départ de feu déclenche l'alarme en appuyant sur le boîtier rouge (situé près des issues de secours), le plus proche et appelle les pompiers (18)
Les animateurs doivent:

- rassembler les enfants dans leurs salles et dans le calme,
- se munir des listes d'appels.
- se diriger vers le point de rassemblement en veillant à être placé de la manière suivante : 1 animateur à l'avant du rang et 1 animateur à l'arrière du rang.

Le point de rassemblement se situe dans la cour de l'école qui permet une évacuation directement en sécurité sur le trottoir.
Le dernier animateur de chaque groupe à quitter le bâtiment vérifie qu'il n'y ait plus personne dans les salles. Il faut fermer les portes et fenêtres sur le passage.
Sur le point de rassemblement, les animateurs procèdent à l'appel des enfants nominatifs de leurs groupes. Nous pourrons retourner à l'intérieur de la structure qu'après en avoir reçu l'autorisation.

E. La sécurité

1. En activité

Les animateurs doivent être vigilants lors du choix de l'activité , pendant la mise en place et le déroulement de l'activité. Ils doivent éviter les situations dangereuses (place du matériel auquel ne doit surtout pas avoir accès : grands ciseaux,cutter) à part dans le cadre d'activités spécifiques ou une pédagogie et un cadre sécurisant sera mis en place.
Bien choisir ou se dérouler les activités, avoir le nombre d'enfants adéquat, la durée de l'activité doit aussi être adaptée.

2. Dans la cour

Durant les moments d'activité libres, les animateurs sont positionnés de manière à pouvoir intervenir rapidement si nécessaire. Chaque animateur doit avoir une place stratégique.
Il est important de vérifier que toutes les portes donnant vers l'extérieur sont bien fermées.

3. Les sorties

Pour toute sortie, il faut une trousse à pharmacie complète, les fiches sanitaires, la liste des enfants sortant et les PAI ainsi qu'une tablette. Il est important de rester joignables et de pouvoir joindre les secours ou la direction en cas de difficultés.

Vélo :

- Vérification vélo (freins, pneus, klaxon,vitesse)
- Vérification matériels (casque ,gilet).
- Faire un test en vélo sur le site avant de partir.
- Donner l'itinéraire.
- Rouler en file indienne.
- Deux animateurs, un animateur devant le convoi et un à l'arrière. Entre chaque animateur 10 enfants. 1 mètre entre chaque vélo.
- 50 mètres entre deux convois.
- En agglomération, il faut rouler sur les bandes cyclables.
- Pas dans une agglomération, il faut rouler dans le sens de la circulation.

Piscine:

On doit se baigner dans les milieux surveillés:

- Vérifier que chaque enfant possède ses affaires (bonnet, maillot de bain, serviette)
- Vérifier que les surveillants soient présents (maître nageurs, surveillants baignades).
- Communiquer le nom de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).
- 1 animateur pour 8 élémentaires dans l'eau et 40 élémentaires maximum dans l'eau.
- Rappel des règles aux enfants (ne pas courir, ne pas sauter)

En bus:

- Le chef de convoi doit vérifier l'état physique du chauffeur.
- Il doit vérifier l'état du véhicule(pneu, état global du bus,ceintures de sécurité), les sacs à vomi, les places interdites (celle du chauffeur et celui du guide) et déconseillées (strapontin,places près des issues de secours et la place du milieu).
- vérifier que chaque enfant est assis et attaché.
- Pas de sacs dans l'allée centrale.
- Informer du nombre d'enfants présents dans le bus.
- Communiquer avec le chauffeur de bus sur le déroulement de la journée (heure départ).

Passage piéton :

- Un animateur devant le rang et un à la fin du rang.
- Pour traverser, le groupe doit s'arrêter au passage piéton.
- Attendre que le bonhomme pour traverser soit vert.
- Autoriser les enfants à traverser et leur indiquer où s'arrêter.
- Attendre que tout le groupe traverse pour poursuivre le trajet.
- Si il n'y a pas de passage, les enfants sont en file indienne et avancent face aux voitures.

ANNEXES

CONTENU TROUSSE DE SECOURS

- Une paire de ciseaux bout

ronds.
- Pince brucelle.
- Épingles à nourrice.
- Couverture de survie.
- Pince à tiques.
- Compresses à usage unique.
- Bande adhésive (sparadrap)
- Bande de gaze.
- Pansement de différentes tailles.
- Gants jetables.
- Sérum physiologique.
- Antiseptiques.
- Cahier pour les soins.
- Un stylo.

Après chaque sortie,
n'oubliez pas de remplacer le matériel

<u>Déplacement car</u>:

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS

DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS

AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.